

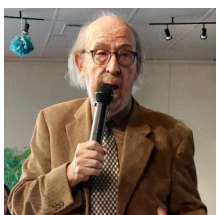
Appel à la solidarité

L'action du comité Sauvons Mena'sen vise à réparer l'injustice créée par la vente à des promoteurs privés du complexe immobilier le FAUBOURG MENA'SEN.

IL FAUT GAGNER CETTE CAUSE : tout d'abord pour les 250 locataires actuels et futurs, mais aussi, pour éviter que ça se reproduise dans d'autres organismes à but non lucratif (OBNL). Les OBNL du Québec ont besoin d'une loi spécifique pour les encadrer, en dehors de la Loi sur les compagnies.



Avant d'être vendu en 2022, ce complexe domiciliaire de 172 unités d'habitation à loyer abordable appartenait à un organisme à but non lucratif (OBNL). « Je ne comprends toujours pas comment cinq administrateurs d'un OBNL de logement, qui n'ont investi aucun fonds dans ce projet, ont pu vendre le Faubourg Mena'sen à des intérêts privés et empocher l'argent », relève Madame Hélène Dauphinais, coprésidente de la campagne de financement.



Avec la privatisation du Faubourg Mena'sen, « il y a là un grand danger. Pas seulement pour Sherbrooke, il y a un danger pour l'ensemble du Québec. D'où l'importance de gagner cette bataille pour préserver ce modèle de prix abordable dans le logement », soutient Monsieur Gérald Larose, coprésident de la campagne.

Ensemble, sauvons Mena'sen

À l'automne 2025, le comité Sauvons Mena'sen a relancé sa campagne de financement afin de supporter les frais judiciaires. Cette fois-ci, l'appel à la solidarité vise l'ensemble du Québec.

Une victoire ! Le 10 octobre dernier, les juges de la Cour d'appel ont débouté les adversaires, autorisant l'annulation de la dissolution de l'OSBL d'origine. Mais une victoire en Cour d'appel ne signifie pas une victoire sur toute la ligne. **La bataille judiciaire se poursuit !**

Coup de théâtre ! Le 10 décembre 2025, les 5 ex-administrateurs ont été **ARRÊTÉS POUR FRAUDE**, suite à des chefs d'accusation déposés par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Aussi, l'un d'eux est avocat et, en mars 2026, il s'est vu **RETIRER SON DROIT DE PRATIQUE**, provisoirement, par le Conseil de discipline du Barreau du Québec. Ces deux processus, que nous suivons de près, sont toutefois indépendants de celui entrepris par le comité Sauvons Mena'sen.



Comment être solidaire ?

Trois moyens d'action sont suggérés, tant en Estrie qu'au niveau national, aux regroupements de divers secteurs : communautaire, syndical, habitation, personnes âgées, coopératif et autres.

L'objectif : rejoindre les membres à la base de votre réseau.

Voici les 3 moyens suggérés :

1. Adopter **une résolution d'appui** lors d'une réunion de votre conseil d'administration ou de votre exécutif.
Par courriel, informer le comité Sauvons Mena'sen de votre appui : presidence@sauvons-menasen.org.
2. Inclure dans le libellé de la résolution le versement d'un don au comité Sauvons Mena'sen.
Note : Le montant du don relève entièrement de vous, et peu importe sa valeur, 20 \$, 50 \$, 200 \$, il est toujours reçu comme une marque de solidarité.
3. S'adresser aux membres de votre réseau, organismes et individus, et les inviter à être solidaires.
Par courriel ou en version imprimée, faire circuler le présent **APPEL À LA SOLIDARITÉ** aux organismes ou individus membres de votre organisation.

Pour accéder au site web du comité Sauvons Mena'sen, pour contribuer via Zeffy, pour vous informer, pour voir les vidéos, pour nous joindre sur Facebook, etc :
<https://sauvons-menasen.org>

>> Contribuer par chèque : libeller un chèque à l'ordre de « Havre du pin solitaire (Sauvons Mena'sen) », et l'expédier au trésorier Gaétan Rivard, 882, rue Saint-François Nord, Sherbrooke (Québec) J1E 3P9.

>> Contribuer par transfert bancaire ou en argent comptant : contacter notre trésorier par courriel (tresorerie@sauvons-menasen.org)



LE COMITÉ SAUVONS MENA'SEN VOUS DIT MERCI !

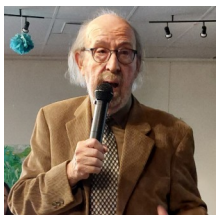
Appel à la solidarité

L'action du comité Sauvons Mena'sen vise à réparer l'injustice créée par la vente à des promoteurs privés du complexe immobilier le FAUBOURG MENA'SEN.

IL FAUT GAGNER CETTE CAUSE : tout d'abord pour les 250 locataires actuels et futurs, mais aussi, pour éviter que ça se reproduise dans d'autres organismes à but non lucratif (OBNL). Les OBNL du Québec ont besoin d'une loi spécifique pour les encadrer, en dehors de la Loi sur les compagnies.



Avant d'être vendu en 2022, ce complexe domiciliaire de 172 unités d'habitation à loyer abordable appartenait à un organisme à but non lucratif (OBNL). « *Je ne comprends toujours pas comment cinq administrateurs d'un OBNL de logement, qui n'ont investi aucun fonds dans ce projet, ont pu vendre le Faubourg Mena'sen à des intérêts privés et empocher l'argent* », relève Madame Hélène Dauphinais, coprésidente de la campagne de financement.



Avec la privatisation du Faubourg Mena'sen, « *il y a là un grand danger. Pas seulement pour Sherbrooke, il y a un danger pour l'ensemble du Québec. D'où l'importance de gagner cette bataille pour préserver ce modèle de prix abordable dans le logement* », soutient Monsieur Gérald Larose, coprésident de la campagne.

Ensemble, sauvons Mena'sen

À l'automne 2025, le comité Sauvons Mena'sen a relancé sa campagne de financement afin de supporter les frais judiciaires. Cette fois-ci, l'appel à la solidarité vise l'ensemble du Québec.

Une victoire ! Le 10 octobre dernier, les juges de la Cour d'appel ont débouté les adversaires, autorisant l'annulation de la dissolution de l'OSBL d'origine. Mais une victoire en Cour d'appel ne signifie pas une victoire sur toute la ligne. **La bataille judiciaire se poursuit !**

Coup de théâtre ! Le 10 décembre 2025, les 5 ex-administrateurs ont été **ARRÊTÉS POUR FRAUDE**, suite à des chefs d'accusation déposés par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Aussi, l'un d'eux est avocat et, en mars 2026, il s'est vu **RETIRER SON DROIT DE PRATIQUE**, provisoirement, par le Conseil de discipline du Barreau du Québec. Ces deux processus, que nous suivons de près, sont toutefois indépendants de celui entrepris par le comité Sauvons Mena'sen.



Comment être solidaire ?

Trois moyens d'action sont suggérés, tant en Estrie qu'au niveau national, aux regroupements de divers secteurs : communautaire, syndical, habitation, personnes âgées, coopératif et autres.

L'objectif : rejoindre les membres à la base de votre réseau.

Voici les 3 moyens suggérés :

1. Adopter **une résolution d'appui** lors d'une réunion de votre conseil d'administration ou de votre exécutif.
Par courriel, informer le comité Sauvons Mena'sen de votre appui : presidence@sauvons-menasen.org.
2. Inclure dans le libellé de la résolution le versement d'un don au comité Sauvons Mena'sen.
Note : Le montant du don relève entièrement de vous, et peu importe sa valeur, 20 \$, 50 \$, 200 \$, il est toujours reçu comme une marque de solidarité.
3. S'adresser aux membres de votre réseau, organismes et individus, et les inviter à être solidaires.
Par courriel ou en version imprimée, faire circuler le présent **APPEL À LA SOLIDARITÉ** aux organismes ou individus membres de votre organisation.

Pour accéder au site web du comité Sauvons Mena'sen, pour contribuer via Zeffy, pour vous informer, pour voir les vidéos, pour nous joindre sur Facebook, etc :

<https://sauvons-menasen.org>

>> **Contribuer par chèque** : libeller un chèque à l'ordre de « Havre du pin solitaire (Sauvons Mena'sen) », et l'expédier au trésorier Gaétan Rivard, 882, rue Saint-François Nord, Sherbrooke (Québec) J1E 3P9.

>> **Contribuer par transfert bancaire ou en argent comptant** : contacter notre trésorier par courriel (tresorerie@sauvons-menasen.org)



LE COMITÉ SAUVONS MENA'SEN VOUS DIT MERCI !